

Le point sur l'emploi dans les zones d'emploi d'Alsace

2^{ème} trimestre 2019

Sources : INSEE
Pôle emploi-Dares, STMT
Urssaf-Acoss



1. RAPPEL DÉMOGRAPHIQUE

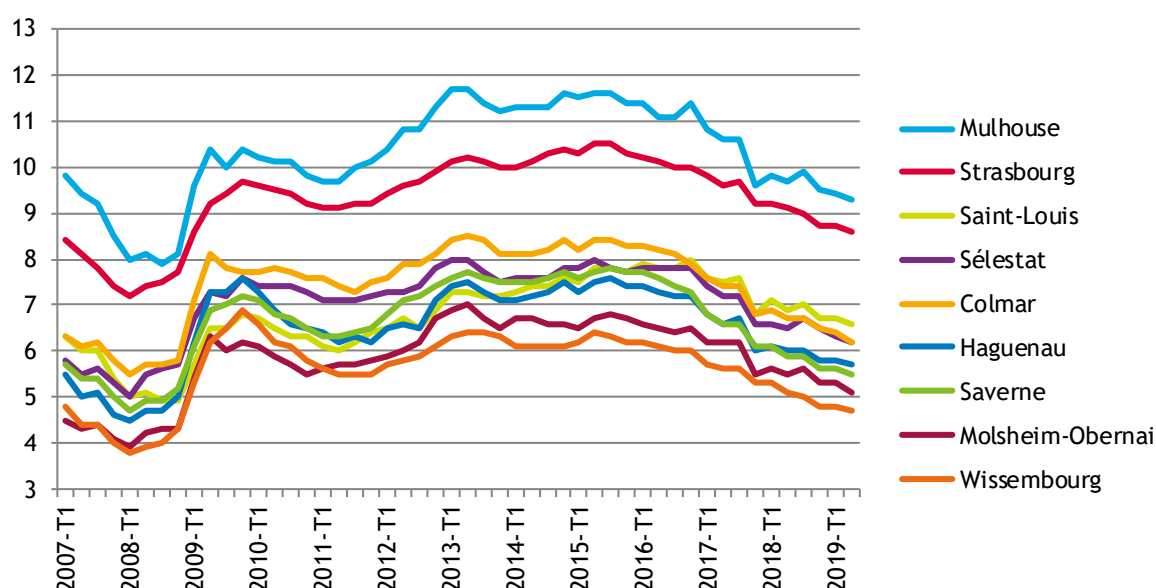
- Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.
- Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'individus de la classe ayant un emploi et le nombre total d'individus de la classe.

	Population			Taux	
	totale	15 à 64 ans	active 15 à 64 ans	d'activité	d'emploi
Alsace	1 884 150	1 219 170	912 270	74,8%	65,0%
ZE Colmar	198 881	126 484	97 010	76,7%	67,2%
ZE Haguenau	202 647	131 515	101 849	77,4%	69,4%
ZE Molsheim-Obernai	136 085	87 356	67 900	77,7%	70,3%
ZE Mulhouse	431 608	272 220	200 569	73,7%	62,2%
ZE Saint-Louis	122 683	80 051	62 505	78,1%	69,1%
ZE Saverne	76 837	48 856	37 055	75,8%	67,8%
ZE Sélestat	84 916	54 647	42 005	76,9%	68,2%
ZE Strasbourg	590 154	391 328	282 273	72,1%	61,6%
ZE Wissembourg	40 339	26 713	21 104	79,0%	72,0%

Source : INSEE, RP2016 exploitation principale

2. LE TAUX DE CHÔMAGE DANS LES ZONES D'EMPLOI D'ALSACE

Source : INSEE



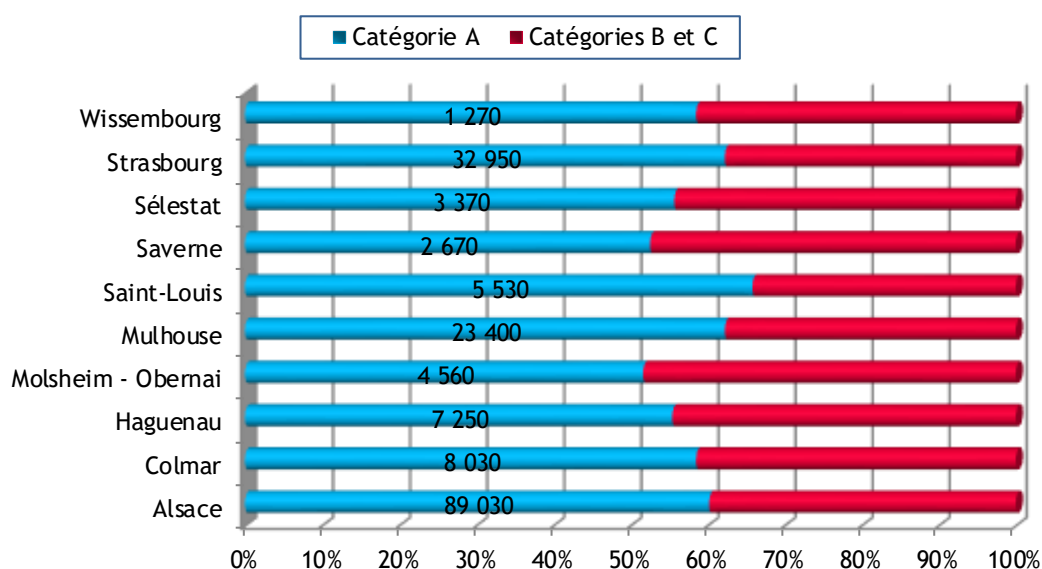
Le document détaillé du baromètre économique de l'ADIRA (cf. www.adira.com, rubrique « Indicateurs économiques ») reprend les données chiffrées publiées par l'INSEE.

3. LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS (2^{ÈME} TRIMESTRE 2019)

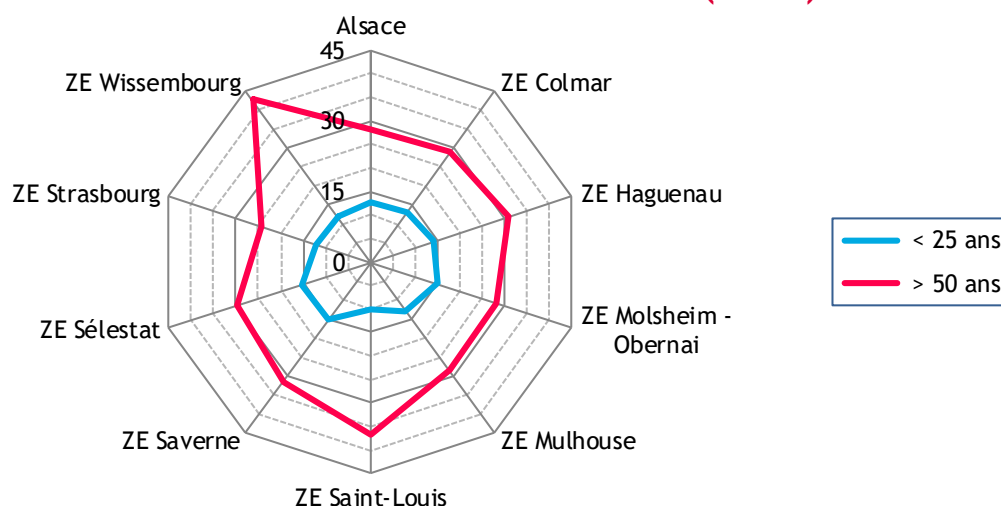
Source : Pôle emploi-Dares, STMT

- Les demandeurs d'emploi de catégorie A sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et n'ont pas travaillé au cours du mois.
- Les demandeurs d'emploi de catégorie B sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et ont exercé une activité réduite de 78 heures ou moins au cours du mois.
- Les demandeurs d'emploi de catégorie C sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et ont exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois.

/// LES DEFM DE CATÉGORIE A PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES CATÉGORIES A, B, C AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2019 (données brutes arrondies à la dizaine)



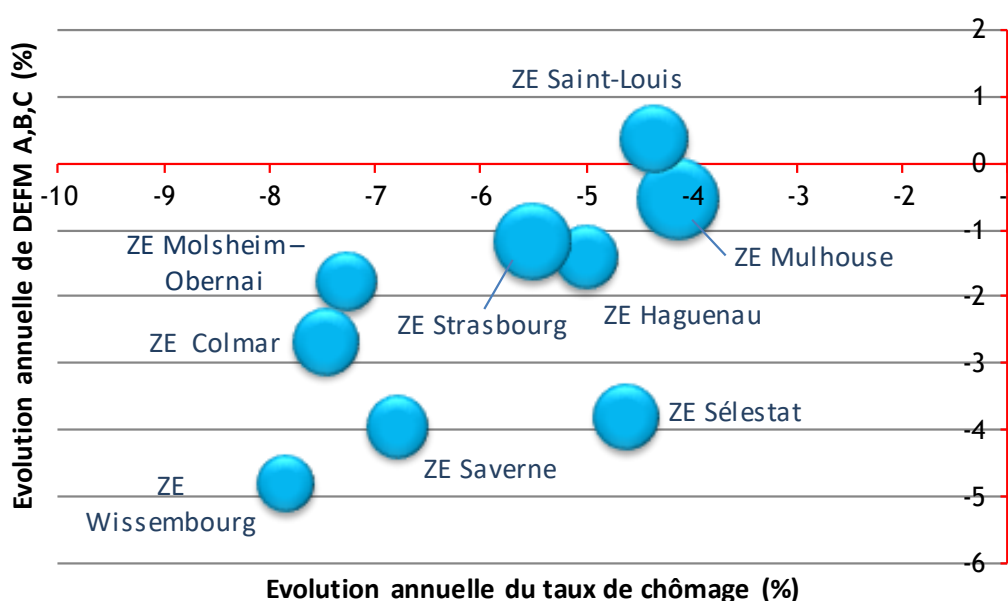
/// LA PART DE DEFM, CATÉGORIE A, DE MOINS DE 25 ANS ET DE PLUS DE 50 ANS AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2019 (EN %)



Des données publiées mensuellement sont reprises par ailleurs dans le document détaillé du baromètre économique mensuel de l'ADIRA (cf. www.adira.com, rubrique « Indicateurs économiques »).

4. L'ÉVOLUTION ANNUELLE DU TAUX DE CHÔMAGE ET DU NOMBRE DE DEFM, CATÉGORIES A, B, C (EN %) AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2019

La taille des points est proportionnelle au taux de chômage au 2^{ème} trimestre 2019 (minimum : 4,7 % pour la ZE Wissembourg ; maximum : 9,3 % pour la ZE Mulhouse).



5. LES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE

Source : Urssaf-Accoss

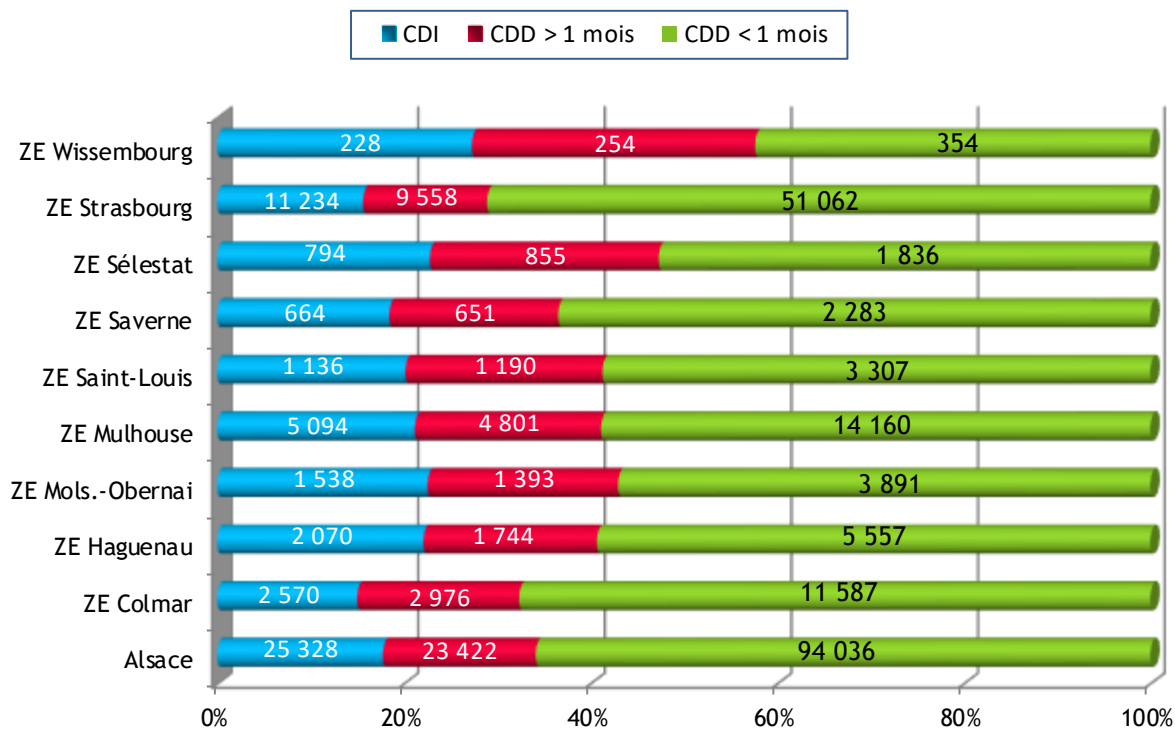
Indépendamment de la durée et de la nature d'un contrat de travail, l'employeur effectue les formalités obligatoires liées à une embauche au moyen de la déclaration unique d'embauche. S'agissant d'une formalité qui est à réaliser au plus tard dans l'instant qui précède l'embauche, cette déclaration traduit une intention d'embauche à très court terme.

En raison de valeurs manquantes ou de retards dans les déclarations, les résultats comprennent un certain nombre d'estimations et sont donc provisoires.

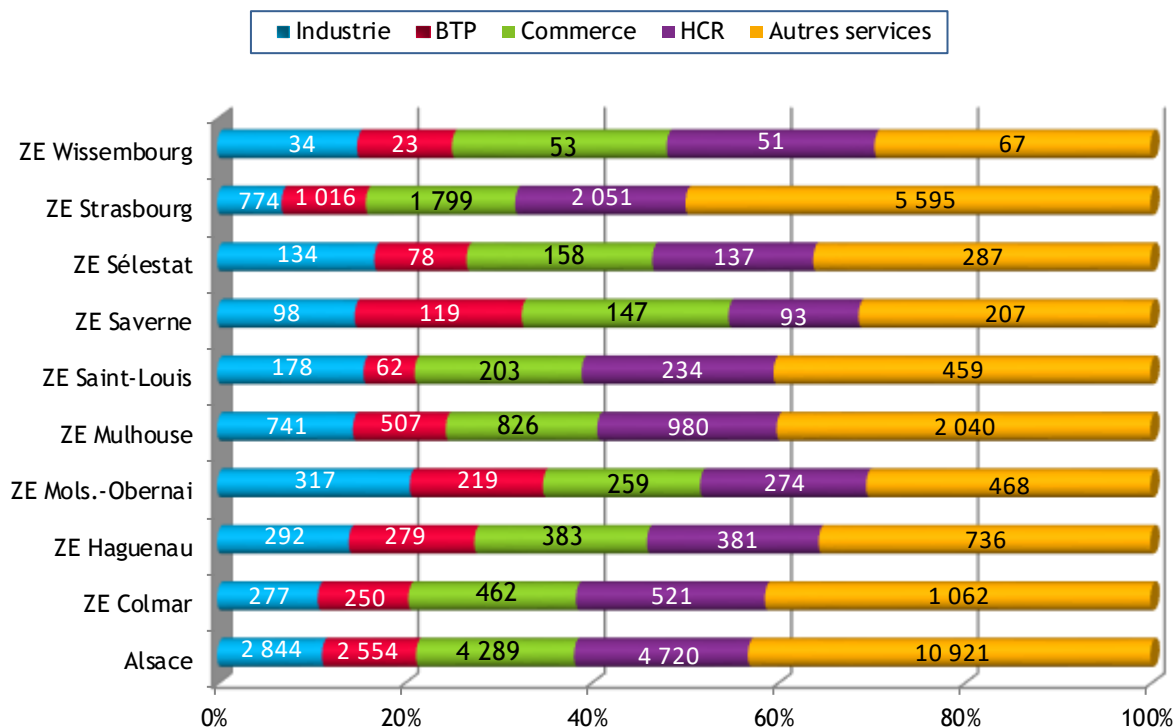
Pour les statistiques relatives à l'emploi et au nombre d'établissements, le champ de l'Urssaf-Accoss couvre les entreprises du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

La publication des statistiques des déclarations uniques d'embauche porte sur le champ des entreprises du secteur concurrentiel hors intérim.

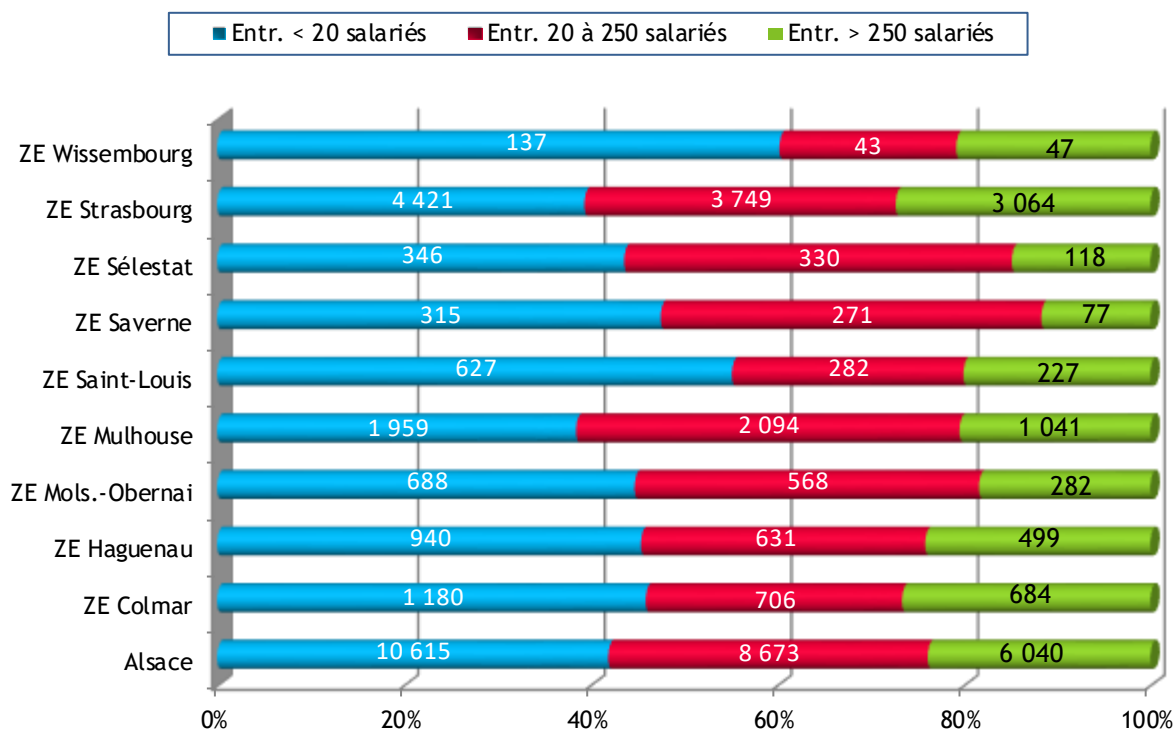
/// LA RÉPARTITION DES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE PAR TYPE DE CONTRAT AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2019



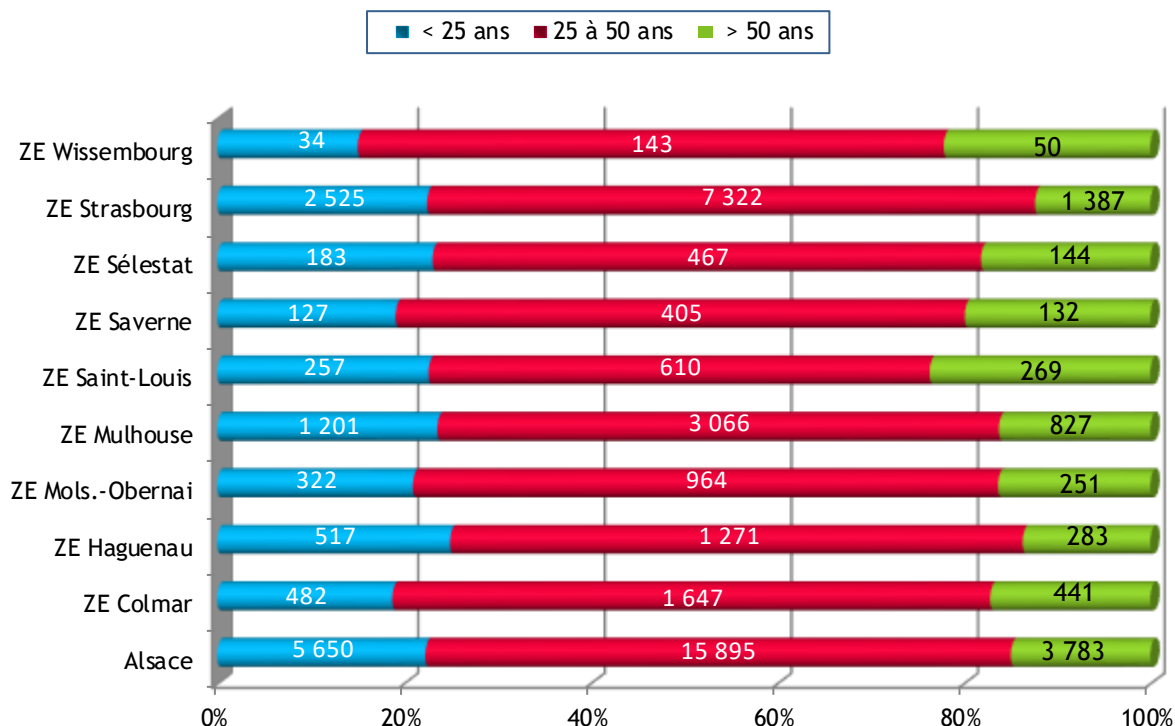
/// LA RÉPARTITION DES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE PAR GRAND SECTEUR AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2019



/// LA RÉPARTITION DES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE PAR TAILLE D'ENTREPRISE AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2019



/// LA RÉPARTITION DES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE PAR TRANCHE D'ÂGE AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2019



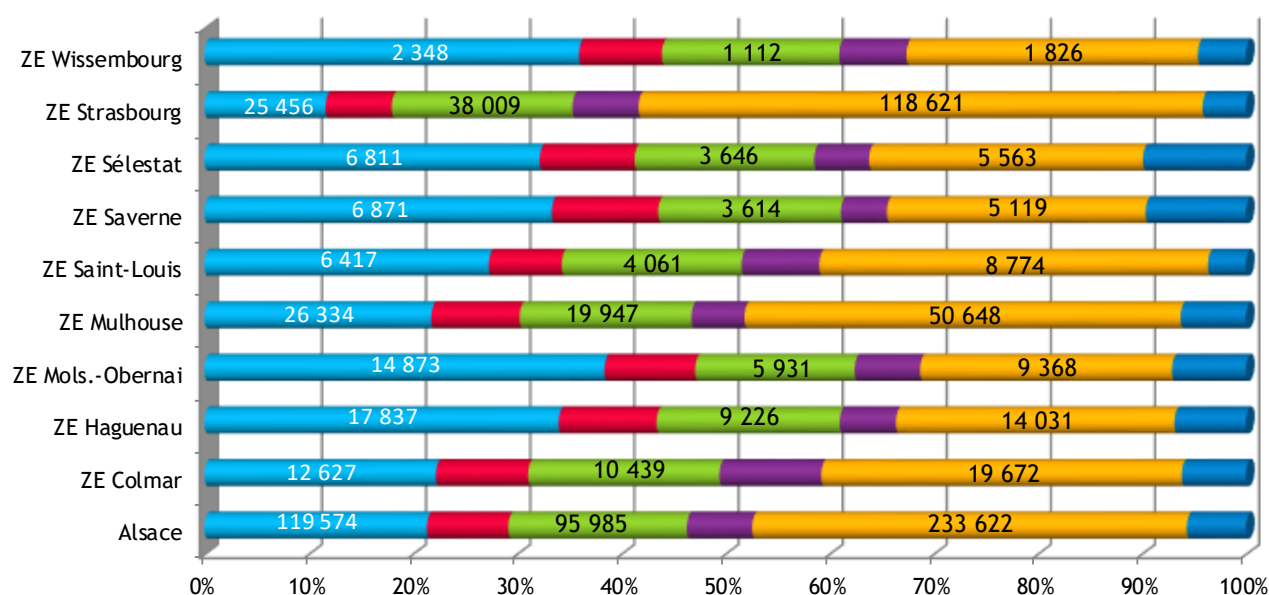
6. L'EMPLOI ET LE NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS

Source : Urssaf-Accoss

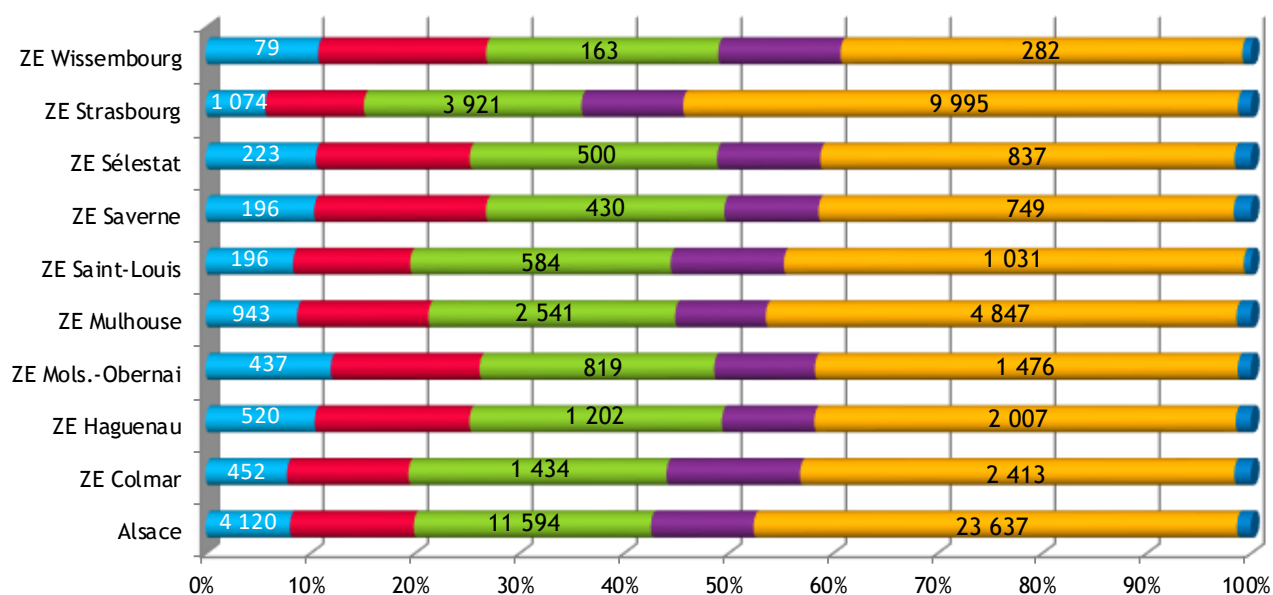
/// LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS ET DES ÉTABLISSEMENTS PAR GRAND SECTEUR AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2019

■ INDUSTRIE ■ BTP ■ COMMERCE ■ HCR ■ AUTRES SERVICES ■ INTÉRIM

LES EFFECTIFS

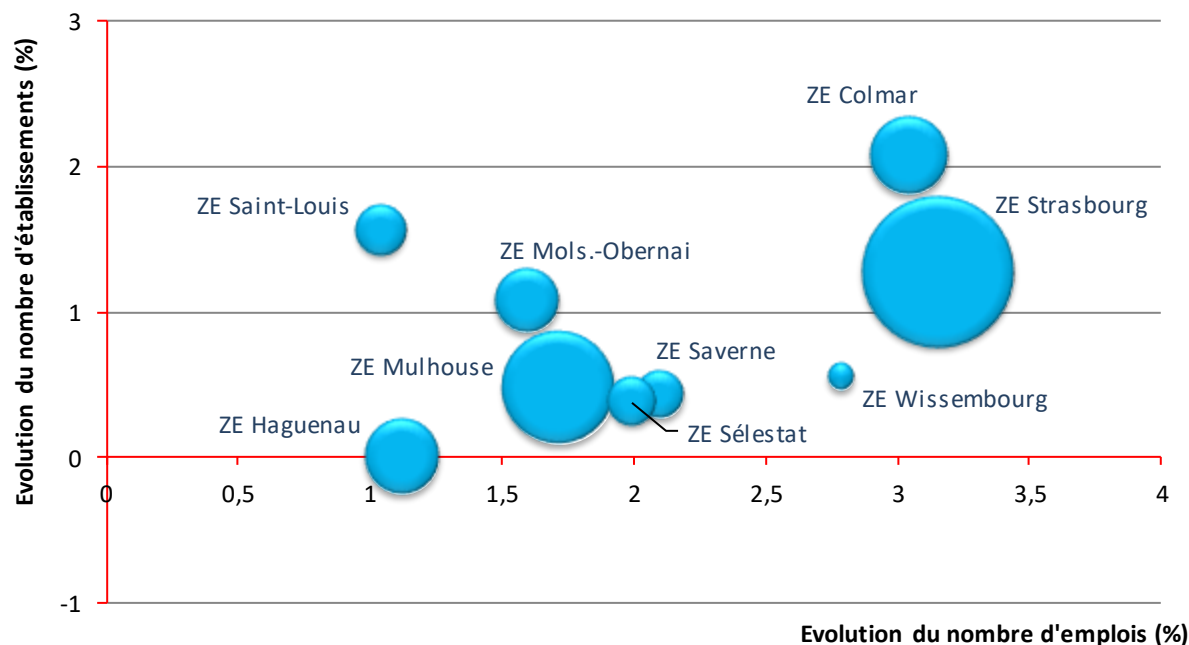


LES ÉTABLISSEMENTS

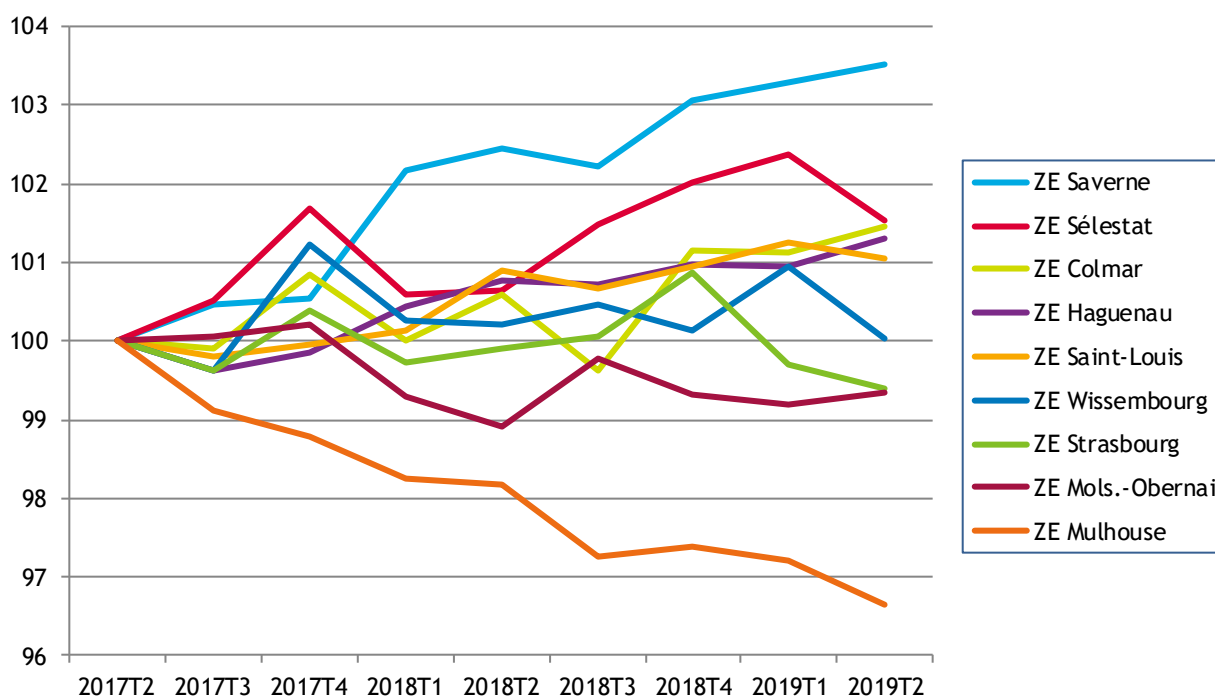


/// ÉVOLUTION EN % DES EMPLOIS ET DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS SUR DEUX ANS (DU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2017 AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2019)

La taille des points est proportionnelle à l'emploi total au 2^{ème} trimestre 2019 (minimum : 6 528 salariés pour la ZE Wissembourg ; maximum : 219 007 salariés pour la ZE Strasbourg).



/// ÉVOLUTION DES EMPLOIS INDUSTRIELS, BASE 100 AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2017



* * *